



APROSELA - O.D.G.  
Association pour la Promotion du Sel Artisanal

Guérande, le 11/01/2023

Objet : Attestation IGP 2023

Je soussignée, Céline HERVE en qualité d'Animatrice Qualité de l'APROSELA reconnu comme Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour le dossier IGP « Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande » par l'INAO depuis le 13 décembre 2010, atteste que la **société TRAD Y Sel, située au 9 Rue Olivier Guichard, sur la commune de Batz-sur-Mer :**

- Est adhérente à l'APROSELA,
- Est habilitée par l'Organisme Certificateur CERTIPAQ,
- Supporte et se soumet à l'ensemble des obligations inhérentes au cahier des charges et plan de contrôle en vigueur,
- Est présente sur les listes internet tenues à jour des opérateurs habilités IGP,
- Est habilitée pour l'activité Négociant et Organisme stockeur IGP.

De plus, les stocks de produits antérieurs à l'enregistrement au JOUE de l'IGP « Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande », ont été validés par l'organisme certificateur CERTIPAQ, comme présentant toutes les garanties permettant de répondre aux exigences du cahier des charges IGP « Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande ».

Ces derniers, et l'ensemble des produits de cet opérateur, peuvent donc être vendus avec un étiquetage portant la dénomination protégée « Sel de Guérande - Fleur de sel de Guérande » comportant le logotype IGP et/ou la mention « Indication Géographique Protégée » sous réserve de répondre, outre les mentions légales obligatoires, aux autres exigences du cahier des charges :

- Conditionnement dans un emballage clos,
- Inscription du nom et de l'adresse de l'ODG.



Pour faire valoir ce que de droit.  
Céline HERVE  
Animatrice Qualité.